

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS439

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 18

À l'alinéa 25, substituer au mot :

« défini »,

le mot :

« fixée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel